RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DJA-Doc	1
DEFE	1
DDR	1
Intéressés	2

PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N°95-2012/ARR/DJA

du : 25-01-2012

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : *Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
SÉNATEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°37-2004/APS du 10 décembre 2004 habilitant le président de l'assemblée de la province Sud à signer le nouveau contrat constitutif du GIE « SERAIL » ;

Vu la délibération n°43-2011/APS du 22 décembre 2011 instituant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au point 1 « secteur des finances et du patrimoine » de l'arrêté modifié du 8 octobre 2009 susvisé, monsieur Jean-Marc MILLOT remplace monsieur Yves LEMAISTRE à l'assemblée générale du

groupement d'intérêt économique « système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées » (GIE « SERAIL »).

ARTICLE 2 : Le a) du point 2 « secteur du développement économique » de l'arrêté modifié du 8 octobre 2009 susvisé est modifié suite à l'adoption de la délibération n°43-2011/APS du 22 décembre 2011 instituant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud.

En application des dispositions de la délibération précitée, le comité consultatif des investissements, mis en place par le code des aides financières à l'investissement, est remplacé par trois comités consultatifs auxquels sont attribués des secteurs distincts : le comité consultatif pour les aides à l'économie générale, le comité consultatif pour les aides à l'économie verte et le comité consultatif pour les aides à l'économie rurale.

Monsieur Pascal VITTORI, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud, est désigné pour représenter le président de l'assemblée de la province Sud au sein de ces trois comités consultatifs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.